



**AVIS PUBLIC**

## **PROMULGATION**

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 31 août 2020 le règlement suivant :

N° 1188-2020 Règlement autorisant des travaux de renouvellement d'une conduite d'amenée de la chambre de vannes du lac à l'Anguille au réservoir Lamontagne - FIMEAU et un emprunt de 10 900 000 \$

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Rimouski-Neigette le 9 septembre 2020 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 29 octobre 2020.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

**DONNÉ À RIMOUSKI, CE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT**

La greffière  
Monique Sénéchal